



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*(En exécution de l'article L. 2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Parmain, le 21 septembre 2023

**Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :
MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023 à 19h15
Salle Louis Lemaire**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation des procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux des 29 juin et 18 juillet 2023
 - Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante.
1. Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales (2023-2026)
 2. Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » et modalités d'octroi de cadeaux lors d'évènements
 3. Subvention exceptionnelle au Parmain Athlétique Club
 4. Incorporation de bien vacant sans maître – parcelle AP 132 – 2 rue du Maréchal Foch (lots 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12)
 5. Autorisation donnée au Maire de solliciter auprès de Monsieur de Préfet l'inscription de la commune de Parmain sur la liste des communes titulaires du droit d'injonction relatif au ravalement des immeubles
 6. Approbation du Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement
 7. Convention relative à la participation financière de la commune de Parmain dans le cadre de l'entretien de ses réseaux d'assainissement pluviaux et unitaires et autres installations
 8. Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts : rapport d'activités annuel 2022 et schéma de mutualisation
 9. SIPIAP (Syndicat Intercommunal de la Piscine de l'Isle-Adam Parmain) : Rapport d'activités – Exercice 2022
 10. SIPIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Parmain-l'Isle-Adam) : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – Exercice 2022
 11. SIAEP (Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de l'Isle-Adam) : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2022
 12. TRI-OR (Syndicat pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la région de l'Isle Adam) : Rapport d'activités – Exercice 2022
 13. Création de deux postes : modification du tableau des effectifs
 14. Annulation de la délibération n° 2023-25 du 29 juin 2023
- Informations et questions diverses.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts**